www.archi-urgent.com
info@archi-urgent.com
03.22.80.00.60

NOS FORMATIONS

Les organismes amenés à intervenir suite à des catastrophes humanitaires dans le domaine de la construction sont confrontés à une pénurie de spécialistes.

Les architectes, ingénieurs, chefs de projets, constructeurs de programmes de relogements, coordinateurs, doivent faire face à des situations chaotiques : routes et réseaux détruits, communication difficile ou impossible, administration inexistante, foncier non établi, sécurité aléatoire. Des situations pour lesquelles les formations traditionnelles ne préparent pas d'une façon adaptée.

Dans ce climat, ils doivent mettre les populations en sécurité, faire réintégrer certains bâtiments publics, en sécuriser d'autres et, le plus vite possible, reconstruire.

Dans ce contexte la Fondation Architectes de l'Urgence propose des formations à destination des professionnels d'aujourd'hui et de demain, afin de donner des méthodes de construction résistant aux risques majeurs et en leur permettant d'intervenir efficacement en cas de catastrophe.

La Fondation est certifiée QUALIOPI. Nos formations sont également accessibles à tout public.

www.archi-urgent.com
info@archi-urgent.com
03.22.80.00.60

architectes de l'urgence

Les formations continues

L'ARCHITECTE ET L'URGENCE

Sessions en visioconférence et/ou en présentiel

Cette formation a pour objet fondamental de structurer l'intervention volontaire des architectes en milieu construit sinistré.
Elle souhaite répondre à une demande de professionnalisation des actes effectués en terrain de catastrophe, exprimée par des architectes volontaires, mais également par les autorités et les professionnels du secours et révélée par les expériences des Architectes de l'urgence.

Objectifs de la formation

Permettre aux professionnels d'avoir une approche stratégique dans la mise au point de constructions compatibles avec le risque.
Sensibiliser les architectes aux différentes dimensions de la catastrophe. De nombreux aspects sont à prendre en compte lors d'une mission : les aspects physiques, juridiques, psychologiques et logistiques ; mais également le rapport avec les populations sinistrées, les États, les bailleurs et les autres associations.
Développer la capacité d'expertise des professionnels, les sensibiliser aux techniques de diagnostic et aux procédés constructifs particuliers.

Informations pratiques

Coût de la formation : 650 euros pour les 6 demi-journées, prix spécial étudiant 200€.
Prise en charge possible par le FIF PL, par Pôle emploi (AIF) sur constitution de dossier ainsi que par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

Durée de la formation : 6 demi-journées - 18 heures.

APPROFONDISSEMENT AU PARASISMIQUE

Sessions en visioconférence et/ou en présentiel

Les récents séismes de Turquie, de Haïti, du Japon et de Nouvelle zélande ont rappelé le caractère récurrent des tremblements de terre. Ces derniers sont inévitables, mais les effondrements d'ouvrages ne le sont pas. Or plus de 90% des pertes en vies humaines sont dus à l'effondrement de bâtiments sur les usagers, d'où la réglementation parasismique portant sur la conception des bâtiments.

Objectifs de la formation

Permettre aux professionnels d'avoir une approche stratégique dans la mise au point de constructions compatibles avec les risques sismiques.
Prévenir la perte de vies humaines liées à la construction de bâtiments ne respectant pas la réglementation sur les risques sismiques.
Présenter des nouvelles réglementations parasismiques.

Informations pratiques

Coût de la formation : 500 euros pour les 4 demi-journées, prix spécial étudiant 200€.
Prise en charge possible par le FIF PL, par Pôle emploi (AIF) sur constitution de dossier ainsi que par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

Durée de la formation : 4 demi-journées - 11 heures.

www.archi-urgent.com
info@archi-urgent.com
03.22.80.00.60

Les formations continues

EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

EXPERTISE JUDICIAIRE

Une expertise judiciaire est une mesure ordonnée par un tribunal. Elle porte sur une ou plusieurs questions sur lesquelles le juge ne dispose pas d'éléments suffisants pour rendre sa décision. L'expertise judiciaire peut trancher une question technique, ou faire évaluer le montant d'un préjudice. L'expert judiciaire est chargé de donner au juge un avis sur des points techniques précis. Cette formation s'adresse aux professionnels du BTP afin de les initier à l'expertise et notamment à la procédure en matière d'expertise judiciaire, ainsi que des éléments technique notamment sur la pathologie du bâti et les solutions possibles pour la réparation.

Objectifs de la formation

La Fondation Architectes de l'urgence propose des formations à destination des professionnels d'aujourd'hui et de demain. Cela va permettre aux professionnels d'avoir une approche de l'expertise judiciaire, avec l'objectif de devenir expert, ou bien de connaitre le déroulement d'une expertise judiciaire, de connaitre les procédures administratifs et techniques, et d'avoir un aperçu des pathologie du bâtiment ainsi que leur réparation.

Informations pratiques
Coût de la formation : 350€ pour la journée de formation

Durée de la formation : 1 journée - environ 6h